

Enjeux et perspectives de l'évaluation de la recherche par l'AERES (novembre 2011)

Denis Menjot, membre du Conseil de l'AERES (denis.menjot@univ-lyon2.fr)

La loi confie à L'AERES l'évaluation des activités de recherche conduites par les unités de recherche des établissements et organismes de recherche, et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Cette évaluation n'est qu'une des missions de l'AERES qui doit conduire une évaluation intégrée des établissements et des formations en même temps que des unités, mais pas des personnels qui reste du ressort du CNU.

Créée en mars 2007, l'AERES termine en 2011 un premier cycle d'évaluation de près de 3000 unités de recherche identifiées en France, tâche qui a mobilisé plusieurs milliers d'experts. Les équipes auxquelles vous appartenez ont donc toutes été évaluées, comme d'ailleurs les établissements auxquels vous êtes rattachés et les formations auxquelles vous participez. Un certain nombre d'entre vous ont aussi été invités à faire partie d'un comité d'experts et font désormais partie du très large vivier d'experts de l'Agence.

Vous connaissez donc tous plus ou moins l'AERES, son organisation, ses principes, ses pratiques et ses processus d'évaluation. Pour plus de précisions, je vous renvoie au site www.aeres-evaluation.fr, régulièrement mis à jour sur lequel vous trouverez aussi l'organigramme de l'Agence et les rapports d'évaluation au fur et à mesure de leur validation.

Après 4 ans de fonctionnement et alors que va s'ouvrir un nouveau cycle d'évaluation, désormais de 5 ans, il peut être utile de faire le point sur nos pratiques pour les faire encore évoluer et les améliorer. L'AERES, profitant de l'allègement de la vague de l'année 2011-12 du fait du passage à un rythme d'évaluation quinquennal, a d'ailleurs réouvert plusieurs chantiers de réflexion en se fondant sur l'analyse des retours d'expérience et la comparaison avec les pratiques dans d'autres pays européens. Je voudrais donc commencer par préciser les enjeux et les perspectives d'évolution des objectifs et des méthodes d'évaluation de l'AERES.

1. Pourquoi évaluer : les objectifs de l'évaluation

Ces objectifs sont triples

- permettre à l'unité évaluée d'identifier clairement ses forces et ses faiblesses. C'est l'objectif prioritaire des évaluations qui se veulent constructives. Le rapport d'évaluation est destiné à servir de point d'appui en vue de décisions d'amélioration à prendre par le directeur et l'équipe de l'unité évaluée.
- faciliter les décisions susceptibles d'être prises par des acteurs extérieurs à l'unité évaluée. Cette facilitation doit se traduire par une présentation détaillée des résultats de l'évaluation, en tenant compte des différents critères susceptibles d'intéresser le décideur, compte tenu de sa stratégie d'ensemble, des moyens dont il dispose et des éléments de contexte de sa décision.
- contribuer à l'information de tous ceux, qui n'ont pas de rôle de décision vis-à-vis de l'unité évaluée, mais qui sont intéressés à connaître les résultats de l'évaluation. Celle-ci doit donc leur être présentée de la manière la plus simple et la plus aisément compréhensible. Le rapport est un vecteur de confiance et répond à une demande sociétale importante.

--- > L'enjeu de l'évaluation est donc de bien identifier les destinataires de l'évaluation qui n'ont pas les mêmes besoins et d'adapter les informations issues de l'évaluation : rapport détaillé avec notes et observations de l'unité évaluée pour les uns, rapports plus synthétiques pour les autres.

2. Comment évaluer : le processus d'évaluation

La méthode d'évaluation retenue par l'AERES s'appuie sur un travail d'auto-évaluation qui est essentiel et qui est réalisé par l'entité évaluée, puis sur une évaluation externe, indépendante, collégiale et transparente, effectuée par des experts qui sont des pairs. L'évaluation externe n'a pas pour but de susciter un modèle unique mais d'apprécier au mieux la diversité des recherches

collectives au sein d'une unité sans en privilégier aucune, ce qui revient aux décideurs.

a) les critères et les indicateurs

L'évaluation pertinente doit être « multicritérisée » et mettre en jeu des batteries d'indicateurs (l'indicateur universel, performant, discriminant n'existe pas).

L'Agence utilise trois types d'indicateurs pour l'évaluation des unités de recherche qui se déclinent en indicateurs secondaires ; ils sont explicités dans le dossier unique à remplir par l'unité :

- Les indicateurs de *caractérisation* (typologie des unités, ventilation des effectifs).
- Les indicateurs d'*environnement* (type d'établissement, contexte socioéconomique).
- Les indicateurs de *performance*. Ce sont ceux qui nous intéressent directement aujourd'hui ; ils se distribuent en quatre sous-catégories :
 - Indicateurs de *production scientifique*, qui doivent être à la fois qualitatifs et quantitatifs.
 - Indicateurs d'*impact* rayonnement et attractivité (sur les milieux académiques, les étudiants en France et à l'étranger).
 - Indicateurs de *gouvernance* : démocratie interne, vie de l'unité, qualité de la communication.
 - Indicateurs de *stratégie* et de *projet*.

Ces indicateurs sont des instruments de mesure portant sur des structures collectives qui n'ont de valeur qu'en fonction d'un objectif qui doit toujours être clarifié au préalable. Leur durée de validité est limitée, ils sont donc par principe susceptibles d'évoluer et d'être renouvelés et sont régulièrement affinés par exemple en prenant mieux en compte la pluri-disciplinarité, l'insertion dans un labex, l'existence de séminaires de doctorants, la politique scientifique pour les sujets de thèse financés... Ils combinent évaluation qualitative et quantitative et, de ce fait, s'appuient sur des données bibliométriques.

b) la bibliométrie : la production scientifique et ses indicateurs

Il convient de rappeler que l'AERES a remplacé la notion de « publiant » par celle de « produisant », pour bien montrer sa volonté de prendre en compte non seulement les publications mais toutes les productions scientifiques (en histoire : rapports de fouilles, bases de données, catalogues d'expositions, films, DVD etc ...). La bibliométrie n'est donc qu'un des indicateurs de performance parmi d'autres, important certes, mais pas unique.

Aucune des listes de revues internationales existantes (*Web of Science* et liste ERIH) ne pouvant être utilisée pour l'ensemble des SHS en France, du fait principalement d'un important déséquilibre en faveur des revues anglo-saxonnes, l'AERES a pris la décision dès sa création de faire dresser par champ disciplinaire et par des commissions *ad hoc* des listes de revues scientifiques. Dans l'urgence, chaque discipline a établi des listes, sans qu'une méthodologie commune fondée sur une réflexion collective suffisante ait été définie. La commission histoire-archéologie, à partir d'indicateurs simples sur le mode de publication et de diffusion, la présentation matérielle de la publication, la politique éditoriale, le rayonnement, a ainsi établi un périmètre scientifique sans classement. Même imparfaits et sujets à caution, ces indicateurs ont eu pour résultat une certaine mise en ordre des différentes publications scientifiques.

Consciente des insuffisances méthodologiques et des disparités entre les listes des différentes disciplines, l'AERES s'oriente vers une reprise méthodique des listes avec pour objectif d'aboutir à un référentiel général en affinant les indicateurs existants, complété par des grilles d'options disciplinaires, établies avec la communauté scientifique de la discipline.

Dans le même temps, l'AERES s'attache à clarifier la distinction entre les ouvrages scientifiques qui émanent directement d'une recherche originale et les ouvrages de vulgarisation. Elle s'interroge sur la pertinence de la création d'une catégorie intermédiaire d'ouvrages de « valorisation » (dictionnaires thématiques, encyclopédies, essais, grandes synthèses ...).

Parmi les ouvrages collectifs, les actes de colloques constituent une catégorie spécifique, habituellement peu considérée. Il faut les évaluer à partir d'une série d'indicateurs destinés, par

exemple, à mettre en évidence leur caractère scientifique, international, interdisciplinaire, et la valorisation des actes par une introduction problématisée, des conclusions, une réorganisation des contributions selon une architecture liée au questionnement, l'ajout d'une bibliographie, de tables, d'index et de résumés en une ou plusieurs langues, la qualité de la publication ...

c) la notation : établissement et propositions d'évolution.

Actuellement la notation se matérialise par une note multicritères, complétée par une note globale de l'unité. La première porte sur chacun des quatre critères d'évaluations actuels : qualité scientifique et production ; rayonnement et attractivité, gouvernance et vie du laboratoire, stratégie et projet scientifique. La note globale est établie par les présidents de comité de visite des unités de la vague. Les deux notes sont déclinées en 4 niveaux A+, A, B et C.

L'AERES est bien consciente que la notation est loin de satisfaire toutes les parties concernées. La note globale est tout particulièrement critiquée pour toute une série de raisons. Elle est souvent le seul élément pris en compte par les décideurs au détriment des autres notes et des rapports, pourtant souvent très circonstanciés ; sa relation avec les notes multi-critères n'est pas toujours claire ; elle est figée pour 4 - et maintenant 5 ans - sur le site alors que l'unité évaluée a pu changer entre temps. Mais supprimer la note globale reviendrait à laisser à d'autres (décideurs, journalistes ...) le soin de le faire à la place de l'agence qui dégagerait ainsi sa responsabilité. Il convient donc d'améliorer le système actuel de notation dans son ensemble.

L'AERES y réfléchit avec les utilisateurs de la notation afin d'arriver à un dispositif plus homogène, plus lisible et qui joue bien son rôle vis-à-vis de chaque type de destinataire : augmentation du nombre de critères ? évaluation et notation par équipes ? étoilement en 4 ou 5 niveaux ? note profil critérisée, par exemple ABBA ? Tout cela implique une amélioration de l'évaluation pour améliorer la qualité de la recherche en général et contribuer à dégager une élite selon les normes internationales.

3. Par qui : les évaluateurs

Le choix des experts participant aux comités de visite est fondamental car il conditionne la qualité de l'évaluation qui, comme toute activité humaine, vaut par ce que valent les hommes qui les pratiquent. L'AERES veut impliquer les pairs et en faire des experts mais non professionnels.

Les experts potentiels sont proposés par les membres du conseil, les présidents de section, les établissements et organismes de recherche et les instances d'évaluation. Depuis 2010, l'AERES accepte aussi de recevoir des candidatures spontanées via son site Internet.

Après la participation à une première évaluation, l'expert est référencé sur « la liste des experts inscrits ». A l'issue de chaque campagne d'évaluation, les sections font le point sur les interventions des experts nouvellement mobilisés et proposent au président de l'agence leur inscription pour 4 ans sur la liste des experts, à l'exception de ceux qui n'auraient pas respecté les règles de l'Agence. A ce jour, le vivier des experts potentiels compte un peu plus de 10 000 noms dont environ 20% environ d'étrangers. La plupart des comités de visite comportent un expert étranger.

En raison du grand nombre d'experts mobilisés, leur formation est indispensable. En complément de la documentation remise aux experts lors des comités de visite, l'agence a mis en place des sessions d'information et de formation au sein de chacune de ses sections. De plus, le délégué scientifique assure une formation lors d'échanges préalables à l'évaluation puis lors de la visite sur site.

---> L'AERES a fait évoluer ses pratiques et ses processus dans une démarche qualité et en fonction de principes clairement définis. Chacun de vous peut aider l'AERES à les améliorer par ses remarques et ses suggestions car l'évaluation est l'affaire de chacun de nous et ne doit pas être laissée à des extérieurs peu ou pas au fait de nos spécificités et dont l'évaluation risque de reposer d'abord sur des critères utilitaristes.

Comme je le dis à tous les collègues, n'hésitez pas à m'adresser vos remarques pour que je les fasse remonter au conseil, aux directeurs et aux délégués scientifiques. Je vous en remercie.